

ANNEE 1967

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 22 décembre 1965 ;
VU le Décret N°147/PR du 16 mai 1967, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret N°86/PR-SGG du 17 mars 1967, portant nomination de Mr HOUNDETON Noutaï Frédéric, Magistrat, en qualité de Conseiller Technique du Président de la République ;
VU le Décret N°274/PR/MJL-Cab du 17 août 1967, portant nomination de Mr HOUNGBEDJI Ephrem, Magistrat, en qualité de Conseiller Technique du Président de la République et Secrétaire du Conseil Supérieur de la Magistrature,

D E C R E T E :

Article 1er - Sont et demeurent rapportés les décrets N°s 86/PR-SGG et 274/PR/MJL-Cab des 17 mars et 17 août 1967 susvisés.

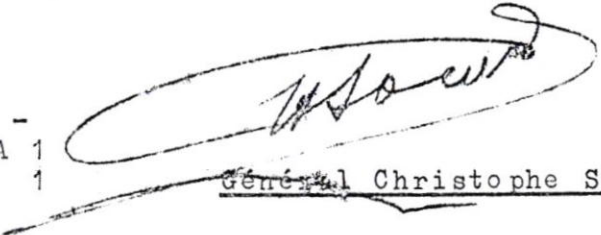
Article 2 - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 5 Septembre 1967

par le Président de la République,

Ampliations :

PR 4 - CS 6 - Intéressés 2 -
Ministères 12 - SGG 4 - IAA 1
DB-DC-CF-DI 4 - Gde. Chanc. 1
DGAJL 2 - JORD 1.


Général Christophe SOGLO